

# Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

## Vade-mecum de la FAS IdF

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris (JOP) en 2024 vient impacter l'ensemble des activités du secteur de la lutte contre l'exclusion, du travail de rue au logement, alors que le contexte pose d'ores et déjà de nombreuses inquiétudes pour les bénévoles et professionnelles.

Les JOP 2024 se dérouleront dans un contexte sécuritaire particulièrement tendu. La FAS IDF partage la nécessité de protection des populations face au risque d'attentats, et souhaite que les dispositifs de sécurité exceptionnels mis en place au regard de ce risque restent circonscrits au bon déroulement des Jeux et ne viennent pas remettre en question les droits des personnes vulnérables, notamment dans leur accès aux dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion.

D'autre part, le texte du projet de loi Immigration et Intégration, ainsi que le contexte médiatique et des débats dans lequel il a été rédigé, alarme particulièrement la FAS IDF dans les atteintes à la dignité et à l'intégration des personnes concernées, à la santé publique, au travail des associations comme des administrations ou encore des professionnelles de la santé, que sa version actuelle prévoit.

Enfin, les effets des crises successives qui ont fragilisé des populations déjà précaires, et fait basculer de nouvelles personnes dans la pauvreté, se font fortement ressentir et continueront de se faire ressentir tout au long de l'année 2024, mais également à la suite des JOP, tant les annonces apparaissent insuffisantes face à la saturation des dispositifs d'accueil et d'accompagnement.

Les JOP 2024 se dérouleront également en été : la période estivale est, tous les ans, une période difficile pour les professionnelles et bénévoles qui accompagnent les personnes en grande précarité. En effet, alors que les services sociaux et de santé fonctionnent de manière dégradée, les bénévoles sont éloignés de Paris par la période de congés estivaux, limitant de fait l'activité associative. Si des dispositifs de coordination tentent de maintenir une continuité de l'offre aux plus précaires, les JOP viendront impacter cette organisation estivale déjà fragile.

Ainsi, **la FAS IDF sollicite l'ensemble des parties prenantes dans l'organisation des JOP 2024, sur les points de vigilance suivants :**

### → L'occupation de l'espace public :

La FAS IDF est particulièrement vigilante quant aux propositions qui seront formulées aux personnes en rue présentes sur les zones de sécurité accrues pendant la période des JOP, notamment quant à des solutions d'hébergement ou de logement adaptées qui pourront leur être proposées, mais également des répercussions dans le cas d'un potentiel refus de la prise en charge proposée.

*Exemple :*

*Je suis un homme de 45 ans, vivant en rue en face d'un dispositif d'accueil sur les quais de Seine depuis plus de 7 ans. Mon travailleur social en équipe de rue m'a proposé un hébergement dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, que j'ai refusé car il ne correspond pas à mes besoins (hébergement collectif éloigné de mon lieu de vie et de sociabilité). Quelle sera ma situation au moment de la sécurisation du périmètre en vue de la cérémonie d'ouverture des JOP 2024 ?*

La FAS IDF est en attente, et ce suffisamment en amont des Jeux pour en assurer leur bonne mise en œuvre, de propositions faites aux professionnelles et bénévoles qui agissent auprès des personnes précaires pour mener à bien leur action :

- **Déplacements pédestres et en véhicules dans les zones de sécurité renforcée**, tant pour les maraudes que pour les véhicules d'approvisionnement en aide alimentaire ou d'intervention médicale et d'hygiène (camions médicalisés, douches mobiles, etc.) ;

*Exemple :*

*Je suis bénévole sur une structure de distribution de colis alimentaires au sein d'une paroisse, ouverte au mois de juillet. Le dispositif que je dois réapprovisionner en urgence en couches et lait infantile se situe en zone rouge, deux jours avant la cérémonie d'ouverture des JOP. A qui m'adresser pour obtenir un laissez-passer ?*

*Exemple :*

*Je suis infirmière dans une structure de santé à destination des personnes en situation de grande précarité, à la Porte de la Chapelle. Je dois réapprovisionner ma structure en médicaments et dispositifs médicaux tous les deux jours. Le circuit de réapprovisionnement traverse plusieurs zones qui seront bleues ou rouges tout au long des JOP 2024. Dois-je prévoir des stocks ? Si mes stocks sont écoulés, à qui dois-je m'adresser pendant la période des JOP pour que les véhicules d'approvisionnement puissent passer ?*

- **Gestion des files d'attente devant les dispositifs de veille sociale** (accueil de jour, domiciliation, PSA, distribution d'aide alimentaire, etc.) ;

*Exemple :*

*Je suis travailleuse sociale sur une structure d'accueil de jour qui propose de domicilier les personnes sans adresse. En période estivale, peu de dispositifs sont ouverts et une file d'attente se constitue devant mon site de domiciliation.*

*Me sera-t-il demandé de réguler de manière plus stricte cette file d'attente, notamment au regard de la présence policière et militaire accrue dans Paris pendant la période des JOP 2024 ?*

- **Déroulement et conséquences des contrôles d'identité pour accéder à ces zones.**

*Exemple :*

*Je suis une personne primo-arrivante en Île-de-France, en attente de mon rendez-vous en SPADA pour déposer une demande d'asile.*

*En situation administrative précaire à Paris, je suis soumis-e à un contrôle d'identité en souhaitant rejoindre un accueil de jour situé en zone bleue. N'étant pas en mesure de justifier de mon autorisation de séjourner sur le territoire français, suis-je soumis-e à un risque particulier lié à ce contrôle ?*

### ➔ **L'accès aux dispositifs d'accueil et d'hébergement**

La FAS IDF insiste sur l'importance du maintien de l'accès inconditionnel à l'ensemble des dispositifs d'accès à l'hygiène (sanitaires publics, bains-douches, etc.), aux droits (permanences sociales, centres et services sociaux, ...), aux soins (établissements publics et associatifs) ou à l'alimentation (distributions alimentaires, épiceries sociales, ...). De la même manière, les personnes accompagnées doivent pouvoir accéder sans encombre à leur structure d'hébergement d'urgence ou de logement adapté.

*Exemple :*

*Je suis une personne hébergée dans un CHRS du 7e arrondissement, en zone rouge le jour de l'épreuve de marathon.*

*Je ne possède pas de téléphone portable et ne suis pas en mesure de présenter un QR code au moment du contrôle à l'entrée de la zone : suis-je empêchée de rentrer sur mon lieu d'hébergement ?*

*Exemple :*

*Je suis une femme enceinte de 8 mois, arrivée en Île-de-France au mois de juin 2024.*

*Je dois accéder en urgence à l'Hôtel Dieu à pied, où est pris en charge mon suivi de grossesse. Je ne peux justifier de mon identité, et je n'ai pas de rendez-vous médical puisque je souhaite me présenter aux urgences. Suis-je autorisée à passer en zone rouge ?*

Les bénévoles et professionnelles des associations et services doivent également être en mesure d'accéder à leur site d'activité. Les contrôles qui leur seront appliqués, ainsi qu'aux personnes qui fréquentent ces dispositifs, doivent être mesurés et proportionnels.

*Exemple :*

*Je suis responsable d'une distribution de repas chauds en rue aux abords d'une gare, qui ne sera pas dans les périmètres de sécurité des JOP 2024.*

*La distribution alimentaire rassemble de nombreuses personnes en situation de grande vulnérabilité sur l'espace public. La distribution pourra-t-elle se dérouler de la même manière que hors période des JOP ?*

En conclusion, les dynamiques autour des Jeux Olympiques et Paralympiques font apparaître ou exacerbent un ensemble de politiques structurelles transverses, impactant directement notre secteur, nos professionnelles et nos publics. Il est aujourd'hui indispensable d'investir la préparation de l'événement, mais également le suivi de sa tenue et ses répercussions à plus long terme.

Pour toute question ou remarque relative aux JOP, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

[JOP@federationsolidarite-idf.org](mailto:JOP@federationsolidarite-idf.org)